
Formation spécialisée du CSAL du 10/10/2023

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV de la formation spécialisée du 11/05/23
- 2 - DUERP (pour information) et PAP 2023 (pour avis)
- 3- Exécution budgétaire 2023 : examen des propositions de dépenses (pour avis) et point d'information sur le budget dédié à la formation (pour information)
- 4- Point d'information à la suite des visites au SDIF et au SIP de Dijon le 6 juillet 2023 (pour information)
- 5- Examen des accidents du travail, fiches de signalement et RSST (pour information)
- 6 - Bilan des mesures d'accompagnement mises en œuvre dans le cadre de la fin du dispositif "agents vulnérables" (pour information)
- 7 - Présentation des rapports de visite de l'ISST à l'antenne hospitalière de Semur-en-Auxois et du SGC d'Is-sur-Tille (pour information)
- 8- Présentation du rapport de visite de la délégation des représentants du personnel à la paierie régionale (pour information)
- 9 - Implantation d'un point d'accès (borne) WIFI à la DRFIP 21 - Site Direction place de la Banque – Bureau de la directrice (pour information)
- 10- Questions diverses (information sur le projet de réaménagement des locaux de la place de la Banque).

1 - Approbation du PV de la formation spécialisée du 11/05/23 : PV approuvé par la CFTC.

2 - DUERP (pour information) et PAP 2023 (pour avis)

Elaboration du DUERP : 4 réunions avec les OS. Réunions des agents avec leur chef de service. Des GT direction/OS.

73 situations de risques sont recensées.

Des mesures de prévention quant aux risques recensés sont prises. Dans ces décisions, rôle important de l'ISST et de l'Assistante de prévention.

Les OS ont relevé que il n'y avait vraiment de réunions avec les agents. Un simple mail demandant si les agents veulent faire remonter un nouveau risque.

Demande que l'AP se déplace dans les réunions concernant le DUERP (incitatif de les organiser).

Des remarques ont été formulées sur les véhicules de fonction qui ne sont pas assez performants et l'ambiance sonore de la cantine à la Boudronnée.

La direction a répondu que une demande va être faite à la DND pour changer les véhicules.

Concernant la cantine, un projet d réfection est en cours. Il va être représenté en 2024 car rejeté par la Centrale

Agir pour ne pas subir.

en 2023.

La CFTC s'est abstenue sur ce vote : certes le DUERP/PAP a le très grand mérite d'exister mais le DUERP acte aussi des situations et des conséquences politiques : le manque de moyens créent de plus en plus de risques psycho-sociaux.

3- Exécution budgétaire 2023 : examen des propositions de dépenses (pour avis) et point d'information sur le budget dédié à la formation (pour information)

La FS a validé en GT de nombreuses dépenses pour les agents : supports de documents coulissants, sièges assis/debout, reposes-jambes, tapis de souris ergonomiques avec gel, bureau électrique réglable, roller mousse, lampes de bureau, des sacs de vélos

et des formations : Formation accueil animée par des comédiens qui a lieu en novembre.

4- Point d'information à la suite des visites au SDIF et au SIP de Dijon le 6 juillet 2023 (pour information)

Suite à la FS du 3 juillet 2023, la directrice régionale a organisé très rapidement, le 6 juillet, une visite des services, en présence des représentants des organisations syndicales de manière à échanger directement avec les agents et permettre ainsi la mise en place de diverses actions en local et se faire le relais pour le niveau national.

Plusieurs mesures ont été mises en place depuis le 6 juillet :

- un compte-rendu de la teneur des échanges a été transmis aux représentants du personnel, aux deux chefs de service concernés et à la Direction Générale.
- le responsable du SDIF et son encadrement ont été rencontrés par Etienne Lepage et Armelle Burdy le 13 juillet pour préciser les mesures de simplification et d'organisation des services à mettre en place et garantir leur effectivité.
- des échanges ont eu lieu par ailleurs entre le responsable du Pôle fiscal et le responsable du SIP pour affiner les mesures propres au SIP.
- des mesures de renfort et de priorisation des moyens ont été élaborées.

Mesures RH : recrutements de contractuels : 1 B au SIP de Dijon, renforcement de l'encadrement par l'arrivée au 01/09 d'un A.

Renforcements par des auxiliaires au SIP et au SDIF.

Affectation EDR (SDIF).

La direction a ajouté que elle a la possibilité de recruter 3 contrats d'un an « GMBI » (auxiliaires) : 2 au SDIF et 1 au SIP.

Agir pour ne pas subir.

Soutien extérieur : Appui apporté au SPFE par BNIPF et par le SAPF de Bergerac.

Élargissement du périmètre de compétence du Centre de contact Amendes au département de la Côte-d'Or : début octobre, les appels téléphoniques de la cellule amendes seront entièrement pris en charge par le Centre de Contact d'Epinal.

Aide du PGF : Mise en oeuvre d'un script pour le traitement de masse des econtacts : fait début août. Sur GMBI, accompagnement des grands comptes sur la déclaration d'occupation.

Aménagements de l'organisation en interne (SDIF) : Reprise de la gestion des plannings (APRDV et téléphone), de la priorisation des tâches et du soutien, par les cadres A et le responsable de service pour décharger les 2 cadres B, en charge de 2 secteurs, en raison d'arrêts-maladie.

Ajournement de la sectorisation des e-contacts.

Pas d'application de la sectorisation aux cas spécifiques : locaux SNCF, La Poste, locaux provisoires en 5R

Montée en compétence progressive des agents du pôle gestion sur les locaux P et H.

Prise en charge par le PTGC de la délivrance des copies papier des avis TF et des demandes concernant les locaux professionnels (fiches de calcul, copie de PV, etc)

Implication des géomètres dans le traitement des évaluations d'office.

Accueil :

Mise en place temporaire d'une fiche contact à l'accueil du SIP quand un usager se présente dans un 1er temps pour la déclaration d'occupation mais qu'il a ensuite des questionnements sur le descriptif des locaux, sans renvoi systématique à l'accueil du SDIF

Accueil exhaustif sur RDV au SDIF

Simplifications :

Pas d'annotation de la déclaration papier suite à traitement des réclamations GMBI à faibles enjeux('SDIF).

Reclassement différé des fiches d'évaluation éditées après les MAJ des valeurs locatives (SDIF).

Revue du calendrier 2023/2024 des CCID/CIID (PGF).

Mutualisation des pas-à-pas sur Evaloc, Surf et activité 3A de MAJIC (SDIF).

Agir pour ne pas subir.

L'ensemble des OS saluent les mesures prises rapidement mais constate toujours que la situation est très tendue et que malheureusement les mesures ne seront pas suffisantes.

6 - Bilan des mesures d'accompagnement mises en œuvre dans le cadre de la fin du dispositif "agents vulnérables" (pour information)

=> S'agissant des agents positionnés en ASA COVID :

La DRFIP de Côte-d'Or ne compte plus d'agent dans cette situation depuis mai 2021

=> S'agissant des agents en télétravail en raison d'une préconisation médicale et dérogeant au plafond des 3 jours :

En février 2023, 17 agents bénéficiaient d'un aménagement de poste sur préconisation médicale, dérogeant à la procédure du télétravail « dit classique ».

Ainsi, au 15/09/2023, la situation est la suivante (à noter que sur les 17 agents, 1 agent est parti en mutation dans le cadre du mouvement du 01/09/2023) :

- 2 agents relèvent désormais du protocole classique de télétravail,
- 14 agents relèvent d'un télétravail pour motif médical dérogatoire au protocole classique

(2 jours de présence a minima au bureau), dont 4 sont en télétravail 100 % (non lié au COVID mais pour motif médical).

7 - Présentation des rapports de visite de l'ISST à l'antenne hospitalière de Semur-en-Auxois et du SGC d'Is-sur-Tille (pour information) : présentation de rapports très complets de l'ISST avec les problèmes relevés et les solutions apportées.

8- Présentation du rapport de visite de la délégation des représentants du personnel à la paierie régionale (pour information)

Point reporté ultérieurement.

9 - Implantation d'un point d'accès (borne) WIFI à la DRFIP 21 - Site Direction place de la Banque – Bureau de la directrice (pour information).

10- Questions diverses (information sur le projet de réaménagement des locaux de la place de la Banque) :

Communication de la Directrice sur le projet de réaménagement des locaux Pl de la Banque (déménagement 28 agents rue Jean Renaud).

Agir pour ne pas subir.

Projet 2 ergonomes du ministère pour une organisation probable :

- accueil Centre de Gestion Financière du ministère de la justice en 2025 (semblable à un SFACT),
- rattachement de l'action économique + pôle Gestion Fiscale = directives DG,
- pertinence de la tenue de caisse à la Direction suite à une fréquentation faible.

Réunion de cadres supérieurs à la DRFIP21 le 27/09/2023, les CDS ont informé leurs agents ce qui entraînera une réunion à la Direction et les services concernés le 06/11/2023 par zonage géographique (prise en compte des besoins des services et habitudes).

Les agents s'approprient les agencements, fin 2023 ou début 2024 puis déménagement.
Les réorganisations peuvent être mises en places à des dates différentes.

La CFTC demande si le déport de la caisse de la DRFIP est envisagé vers la Boudronnée. Réponse positive de la Directrice, qui précise que les scellés judiciaires restent Pl de la Banque. Le SIP DIJON ET AMENDES prendra en charge seulement les paiements pour les délais RNF.

Notre OS demande à ce que le service caisse du SIP participe à la réflexion sur ce transfert. La N° 1 donne son accord.

Vos représentants en Formation Spécialisée du CSAL :

Céline GUILLAUMIN, Pôle CE antenne de BEAUNE (titulaire).

Christophe RECOUVREUX, SIP DIJON ET AMENDES service recouvrement (suppléant).